

Marché public de Prestations Intellectuelles

*Marché passé selon la procédure adaptée en application des articles L2123-1, R2123-1 et suivants
du code de la commande publique*

Pouvoir adjudicateur

Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs
220 rue du km 400
71000 MACON

Objet du marché

MÉDIATION ARTISTIQUE AUTOUR DU RISQUE INONDATION SUR
L'AXE SAÔNE

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 1. Contexte du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) | 3 |
| 2. Le risque inondation et messages clefs | 5 |
| 3. Objectifs de la mission | 5 |
| 4. Public cible | 6 |
| 5. Forme de la manifestation | 7 |
| 6. Moyens de réalisation | 7 |
| 7. Diffusion et valorisation | 7 |
| 8. Moyens mis à disposition | 8 |
| 9. Calendrier et durée du projet | 8 |
| 10. Livrables | 9 |
| 11. Propriété intellectuelle et artistique | 9 |
| 12. Confidentialité | 9 |
| 13. Modalités de suivi | 10 |

1. Contexte du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

La Saône est une des plus grandes rivières de France de par la taille de son bassin versant et ses crues jouent un rôle majeur dans celles du Rhône, dont elle est le principal affluent.

Les crues de la basse vallée de la Saône font partie des grandes catastrophes naturelles qui marquent régulièrement le territoire national, inondant des centaines de communes et plusieurs agglomérations pendant plusieurs semaines.

De nombreuses personnes, entreprises et commerces sont situés dans ces zones inondables, mais beaucoup l'ignorent... Sur le Val de Saône, ce sont plus de 100 000 personnes et 13 000 entreprises qui sont concernées. Malgré les travaux entrepris, les habitants et acteurs du territoire qui se situent sur des zones à risque ne pourront jamais éradiquer ce phénomène naturel. Il faut donc apprendre à vivre avec les inondations et développer une culture du risque, de l'anticipation et de l'adaptation. Cette intégration du risque, moteur de la prévention et de la prise de conscience, doit s'accompagner d'une sensibilisation permettant à la population de saisir également les enjeux et les mécanismes du risque.

La dernière crue d'ampleur (occurrence vingt ans) date de mars 2001. Cet événement est déjà loin, et les travaux et aménagements réalisés depuis donnent un faux sentiment de protection aux populations riveraines du cours d'eau. Les résultats du dernier sondage sur la perception du risque inondation sur le Rhône et la Saône sont attendus au premier semestre 2023.

Créé en 1991, l'EPTB Saône et Doubs est un syndicat mixte dont le périmètre couvre le bassin versant de la Saône et qui a pour mission de coordonner et faciliter l'action des collectivités en matière de gestion de l'eau, notamment en matière de prévention des inondations.

Ainsi, depuis 2004, l'EPTB anime des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) sur le bassin de la Saône. Le Programme d'études préalables (PEP) au PAPI Val de Saône et côte viticole approuvé le 9 février 2023 est le 3^e PAPI initié sur ce territoire. Un des axes les plus importants de ce programme est la sensibilisation des populations et la création d'une culture du risque solide et partagée sur l'axe Saône.

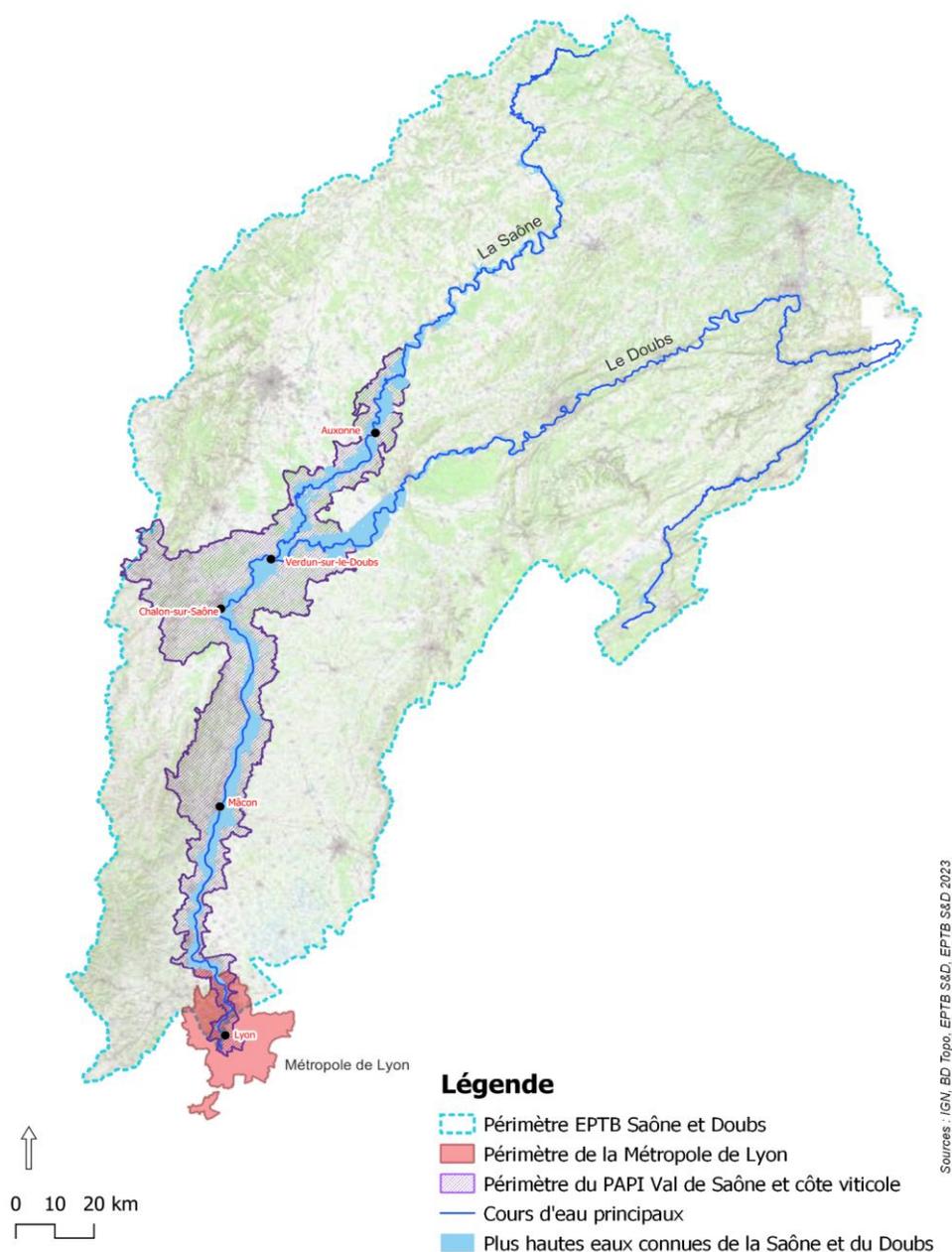
La Métropole de Lyon, compétente depuis le 1er janvier 2018 en matière de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a transféré une partie de cette compétence à l'EPTB Saône Doubs mais reste compétente en matière de prévention des inondations sur le Val de Saône.

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Val de Saône et côte viticole, l'EPTB Saône et Doubs et la Métropole de Lyon soutiennent la création d'une action de médiation artistique sur le risque inondation afin de sensibiliser les populations locales.

Cette manifestation participe à la création d'une culture du risque forte et partagée sur l'axe Saône, permettant d'améliorer la résilience du territoire. Elle sera conçue comme reproductible et adaptable sur les lieux où elle sera jouée.

En effet, cette manifestation servira de socle et alimentera, pour partie, la démarche de sensibilisation "grand public" et "scolaires" qui sera déployée dans le cadre du Programme d'Études Préalables (PEP) au PAPI Val de Saône et côte viticole.

Le projet mobilisera des moyens du FEDER (POI), de l'Etat (DREAL AURA Plan Rhône Saône) et des deux maîtres d'ouvrages EPTB S&D et MDL.



2. Le risque inondation et messages clefs

Cet appel à projet vise à développer une manifestation artistique à destination des populations des zones inondables de la Saône afin d'améliorer la culture du risque inondation sur le territoire de la basse vallée de la Saône.

Les messages clés à transmettre au public :

Les crues sont des **phénomènes naturels**, qui ont déjà eu lieu et auront lieu à nouveau dans le futur.

Cependant la mémoire du risque a tendance à se perdre rapidement après un évènement. Aborder périodiquement l'existence du risque permet de le faire connaître, mais la connaissance ne permet pas à elle seule de changer de comportement. La conscience du risque nécessite une appropriation personnelle par l'individu, qui **se sent concerné par l'inondation**.

Enfin, la phase d'acceptation du risque permet à l'individu de se mettre en mouvement pour **adapter son comportement** face à une situation de crise.

Ces trois étapes successives sont importantes pour réduire la vulnérabilité des populations et du territoire exposé au risque inondation.

Les objectifs du projet en termes de sensibilisation visent à

- améliorer la connaissance, la conscience et l'acceptation du risque
- favoriser l'adoption de comportements adaptés face au risque : anticipation, réaction et retour à la normale
- pour, *in fine*, réduire la vulnérabilité des populations exposées

3. Objectifs de la mission

Concevoir, organiser et réaliser une manifestation artistique (reproductible a minima sur 4 territoires différents du Val de Saône) autour du risque inondation par débordement de cours d'eau afin de répondre aux enjeux suivants :

1. Sensibilisation au risque lié aux inondations de la Saône
 - améliorer la connaissance, la conscience et l'acceptation du risque
 - réduire la vulnérabilité des populations exposées
2. Connaissance des outils pour s'informer et se protéger
 - DICRIM : connaissance du risque
 - VIGICRUE
 - Repères de crue /laisses de crue/ échelles limnimétriques
 - Identification des acteurs

■ Conduite à tenir en cas d'événement

3. Public cible : néophyte, grand public (jeunes et adultes), personnes exposées aux inondations (vivant ou travaillant en zone inondable), avec une attention sur la mobilisation de personnes qui ne vont pas habituellement voir des spectacles ou manifestations artistiques

Les différents sujets et enjeux mobilisables sont (liste non exhaustive)

- La Saône et ses évolutions de débits, le territoire qui l'alimente par temps de pluie (son bassin versant), sa dynamique et son déplacement latéral...
- L'urbanisation : qui se développe, imperméabilise les sols, permet l'installation de projets dans des zones inondables, contraint le fleuve en construisant de part et d'autre...
- Des architectes dans la conception des projets
- Les collectivités / l'État et leurs responsabilités pour protéger les populations
- Les riverains soumis aux inondations, qui ont appris à vivre avec ou qui n'en ont aucune connaissance, les "anciens" qui avaient une barque dans leur jardin pour se déplacer en période de crue....
- La nature, la biodiversité et les bienfaits des crues (dépôt de limons dans les plaines alluviales, les déplacements de poissons...), le changement climatique et les conséquences sur les événements extrêmes...
- Association pêche et usagers des rives fluviales
- Assureurs sollicités après des dégâts et les conditions à respecter pour avoir des dédommagements...
- Les outils de protection : secours / PCS (mairie) / les PPRNI (état)
- Agriculture et champs inondés une partie de l'année
- La notion de temps (la durée de l'inondation et de la décrue)
- Les conséquences de l'inondation : plus de chauffage, plus d'eau potable, plus d'électricité, prévoir de la nourriture ou évacuer
- identifier, anticiper, comprendre sa vulnérabilité (lorsqu'on fait un achat immobilier, dans son habitation, ses déplacements)

4. Public cible

Le public visé est le grand public (jeunes et adultes), néophyte ou ayant peu de connaissances sur l'aléa et le risque inondation, vivant ou travaillant en zone inondable avec une attention sur la mobilisation de personnes qui ne sont pas familières des manifestations artistiques. Le prestataire précisera comment il appréhende la mobilisation de ces publics.

La manifestation doit être conçue de manière à toucher un public large à chaque représentation.

Elle sera adaptée au territoire sur lequel elle aura lieu tout en gardant une continuité et une cohérence globale au projet.

5. Forme de la manifestation

Le format de la manifestation est libre (balade, pièce de théâtre, spectacle, arts graphiques...) mais devra faire l'objet d'un ou plusieurs temps à l'extérieur (un format mixte intérieur/extérieur pourra être envisagé). Toutes les formes artistiques (danse, musique, théâtre, arts plastiques, visuels...) peuvent être mobilisées et combinées.

Il est envisageable de prévoir de laisser des traces physiques de la manifestation, permanentes ou temporaires, sous condition de leur faisabilité technique et réglementaire.

Les équipements son et lumière nécessaires seront fournis/apportés/installés par le prestataire.

6. Moyens de réalisation

Les projets proposés devront mobiliser des approches ou des supports sensibles et innovants/originaux dans la démarche de sensibilisation. Le contenu comprendra des messages clairs et adaptés au territoire.

Le prestataire détaillera dans sa réponse la manière dont il compte construire les messages clés sur le risque inondation délivrés par la forme artistique (quelle expertise mobiliser, dans quel cadre ?) ainsi que la méthodologie employée pour s'assurer que les messages transmis par l'action de médiation soient compréhensibles par le public cible et conformes aux attentes des maîtres d'ouvrages. Un groupe de travail - incluant les maîtres d'ouvrage - peut être / sera constitué à cet effet.

La méthodologie et les propositions artistiques devront être validées par les maîtres d'ouvrage.

Le prestataire pourra s'appuyer sur des documents existants d'aide à l'information et à la prévision des crues (DICRIM, Vigicrue, repères de crue) ou d'organisation de la gestion de crise (PCS).

La manifestation a vocation à être reproduite au moins 4 fois sur la durée du marché sur un territoire différent. Des manifestations supplémentaires pourront être commandées en fonction du besoin selon le BPU.

Le prestataire livrera également la trame de réalisation de la manifestation ou tout autre élément permettant aux maîtres d'ouvrages de la reproduire au besoin une fois le marché clôturé. Le mémoire technique du prestataire précisera la manière dont cette transmission sera réalisée.

7. Diffusion et valorisation

Le prestataire appuiera les maîtres d'ouvrage sur la stratégie de communication autour des événements. Il proposera notamment des éléments de communication visuels et écrits pour

communiquer sur l'action avant et après chaque représentation mais également pour valoriser la démarche auprès des financeurs et partenaires.

A ces fins, une vidéo/ trailer/teaser de l'action pourra être réalisée en amont de la représentation. En outre, le prestataire contribuera à relayer la communication autour des actions de médiation.

La stratégie globale de communication fera l'objet d'échanges et de validation croisée entre les maîtres d'ouvrage et le prestataire.

Enfin, un bilan complet de l'action sera effectué par le prestataire, accompagné de photographies prises lors des évènements.

8. Moyens mis à disposition

Les maîtres d'ouvrage mettront à disposition du prestataire :

- des informations et documents sur les événements importants liés aux inondations, leurs traces etc.
- la possibilité d'être mis en relation avec des personnes ressources, partenaires éventuels...

En cas de besoin le maître d'ouvrage fera son possible pour donner l'accès à des espaces techniques de stockage ou de création pour organiser les manifestations.

9. Calendrier et durée du projet

| | |
|---------------------|---|
| juillet 2023 | Début du marché : phase de création |
| 13-14 oct. 2023 | Première représentation sur le territoire de la Métropole de Lyon |
| oct 2023 - fin 2025 | Autres représentations sur le territoire de la basse vallée de la Saône |

La première représentation aura lieu sur le territoire de la Métropole de Lyon le vendredi 13 octobre ou samedi 14 octobre 2023 dans le cadre de la journée nationale de résilience face aux risques naturels et technologiques.

Au moins 3 autres manifestations auront lieu entre octobre 2023 et fin 2025 sur des communes différentes à chaque fois, inondables par la Saône et appartenant au périmètre du PEP au PAPI Val de Saône et Côte viticole. Les manifestations seront systématiquement adaptées au territoire sur lequel elles seront déployées. A ce titre, la proposition technique précisera les modalités d'adaptation et le temps de préparation nécessaire.

Le coût d'une représentation supplémentaire (au-delà des 4 minimum demandées) sera précisé. Chacune des manifestations fera l'objet de l'émission d'un bon de commande.

Les Maîtres d'ouvrages se chargent de trouver des communes volontaires pour accueillir la manifestation. Les dates et lieux des évènements seront à déterminer avec les commanditaires, les communes qui accueilleront la manifestation et les éventuels autres partenaires.

10. Livrables

- 4 représentations minimum entre 2023 et 2025
- Eléments de communication sur l'action tels que précisés dans le paragraphe "Diffusion et valorisation"
- Trame de réalisation du projet en vue d'une éventuelle réutilisation après la fin du marché
- Bilan complet de l'action et photographies prises lors des évènements

11. Propriété intellectuelle et artistique

Selon le format, la trame de réalisation de la manifestation pourrait être réutilisée à la fin du marché.

Les principes déclinés ci-dessous pourront faire l'objet d'une convention spécifique avec le porteur de projet retenu, conformément à l'article L 131-3 du code de la propriété intellectuelle.

- Les droits moraux demeurent préservés (droit au nom et au respect des productions). Les porteurs de projet s'engagent en répondant à l'appel à projet à céder tout ou partie des droits patrimoniaux en vue de permettre la reproduction, la publication et l'utilisation par les partenaires financeurs dans le strict cadre de leurs missions d'intérêt général sur la prévention des inondations. Ce pour une durée maximale de 10 ans.
- Les porteurs de projets s'engagent à s'assurer qu'ils disposent de tous les droits leur permettant de prendre ce type d'engagements dans le cadre du contrat à venir.

12. Confidentialité

Le titulaire se reconnaît tenu au secret et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution du présent marché. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers.

Par ailleurs, le titulaire s'engage à citer, le cas échéant, les sources des études de recherches qu'il pourra être conduit à utiliser pour la réalisation des missions faisant l'objet du présent marché.

Les données et informations fournies par les maîtres d'ouvrages ne seront diffusables qu'avec leur accord express.

13. Modalités de suivi

Interlocuteur privilégié : Chargée d'étude inondation de l'EPTB Saône et Doubs, Animatrice PAPI Saône

Les localisations et dates de manifestations seront précisées au prestataire sur chaque bon de commande.

Les échanges avec l'équipe projet des maîtres d'ouvrages font partie du projet et ne pourront être chiffrés

Des réunions spécifiques seront prévues dans le cadre du marché :

- Présentation du projet au maîtres d'ouvrages et financeurs en réunion de comité technique
- Réunion de clôture du projet en comité technique